

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2019 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Jean-Baptiste CAU, Simone DÉLIOT, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Membres absents excusés : Nicolas GIRARDET qui donne procuration à Marie-Françoise GIRARDET, Agnès LAURENT et Vincent DUMÉTIER,

Secrétaire de séance : Bernard SÉNÉ

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2018

- 1. Intervention du lieutenant COVIN de la Brigade de St Vit sur la vidéo-protection**
- 2. Droits de préemption urbain**
- 3. Présentation des comptes administratifs 2018 - Budget lotissement et communal**
- 4. Affectation des résultats**
- 5. CAGB - délibérations**
- 6. CAGB - allocation compensatrice d'investissement**
- 7. Programme de travaux ONF**
- 8. Devis VITABRI**
- 9. Devis Aménagement d'un bassin de récupération au lotissement Les Hauts du Crey**
- 10. Chauffage du bâtiment mairie - réalisation d'une étude de faisabilité**
- 11. Questions diverses.**

1. Intervention du lieutenant COVIN de la Brigade de St Vit sur la vidéo-protection

- Le lieutenant COVIN de la Brigande de ST VIT nous expose le procédé "participation citoyenne qui consiste à identifier des référents citoyens volontaires. Ces référents auront en charge de signaler des faits potentiellement délictueux ou des incivilités à leur référent gendarmerie.

Après discussion, si le conseil fait le choix d'entrer dans cette participation citoyenne, une réunion publique sera organisée qui permettra de choisir ou non d'adhérer à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 Voix Pour et 1 Contre, se déclare favorable à la participation citoyenne

- Restitution par le Maire d'une présentation de la problématique de vidéo-protection par le référent sûreté.

Ce procédé consiste en la pose de caméras haute-définition installées à des emplacements stratégiques et a pour but de dissuader d'éventuelles incivilités et être un relais avec les forces de l'ordre qui auront un accès exclusif aux disques d'enregistrement.

Ce serait également un moyen de repérer des plaques d'immatriculation suite à des cambriolages ou des actes de terrorisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- par 10 Voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention se déclare favorable à l'installation du principe de vidéo-protection. Des devis seront demandés après une étude d'opportunité réalisée entre la commune et le référent sûreté.

2. Droits de préemption urbain

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption pour la vente des parcelles AD 145 et AD 146 par 11 voix Pour et 1 Abstention

3. Présentation des comptes administratifs 2018 - Budget lotissement et communal

Le conseil municipal constate que le CA 2018 du budget communal présente
- un excédent de fonctionnement de **159 958.77€** - un déficit d'investissement de **19 853.07 €**

FONCTIONNEMENT	31/12/2018	INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	16 108.69	Excédent antérieur reporté	129 764.67
RECETTES	525 266.71	RECETTES	65 212.67
TOTAL Recettes	541 375.40	TOTAL Recettes	194 977.34
DEPENSES	381 416.63	DEPENSES	214 830.41
EXCEDENT 2018	159 958.77	DEFICIT 2018	19 853.07

Vote du Compte Administratif – 11 Voix POUR (le maire ne votant pas).

Le conseil municipal constate que le CA 2018 du budget lotissement présente :
- un excédent de fonctionnement de **299 794.91 €** et un déficit d'investissement de **242 157.61 €**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	392 178.75	Déficit antérieur	414 243.11
RECETTES	383 461.79	DEPENSES	172 914.50
TOTAL Recettes	775 640.54	TOTAL Dépenses	587 157.61
DEPENSES	475 845.63	RECETTES	345 000.00
EXCEDENT 2018	299 794.91	DEFICIT 2018	242 157.61

Vote du Compte Administratif – 11 Voix POUR (le maire ne votant pas).

4. Affectation des résultats

BUDGET COMMUNAL :

Compte tenu des restes à réaliser de 66 238 €, l'affectation des résultats est la suivante:

D 001 un déficit d'investissement de	19 853.07 €
R 002 un excédent de fonctionnement de	73 867.70 € (159 958.77- 66 238-19 853.07)
1068 réserves pour	86 091.07 € (66 238-19 853.07)

BUDGET LOTISSEMENT l'affectation des résultats est la suivante :

D 001 un déficit d'investissement de	242 157.61 €
R 002 un excédent de fonctionnement de	299 794.91 €

Le conseil approuve à l'unanimité les affectations de résultats 2018.

5. CAGB - délibérations

- **Fourrière de véhicules :** le conseil à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs actualisés en 2019.

- **Validation des transferts de charges 2018 :** le conseil approuve à l'unanimité le montant définitif des charges transférées au Grand Besançon qui s'élèvent à 28 475.74 € en recettes de fonctionnement et 1439.10€ en dépenses d'investissement.

6. CAGB - allocation compensatrice d'investissement

Compte tenu de l'approbation par le Conseil municipal du principe de l'attribution de compensation versée en investissement, il convient de fixer la durée d'amortissement de celle-ci .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'amortir la somme de 1439.10 € en une année à compter de 2019.

Vote Pour à l'unanimité

7. Programme de travaux ONF

Changement de destinations de la parcelle 18 - le bois sera vendu sur pied

Vote pour à l'unanimité

8. Devis VITABRI

A l'unanimité, le conseil accepte l'acquisition d'un vitabri supplémentaire pour 2444 € HT

9. Devis Aménagement d'un bassin de récupération au lotissement Les Hauts du Crey

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil

10. Chauffage du bâtiment mairie - réalisation d'une étude de faisabilité

Le conseil à l'unanimité autorise le maire à signer la proposition la mieux-disante pour cette étude de faisabilité.

11. Questions diverses.

- ASBO - Rencontre avec la CAGB et le club de foot. A compter du 15 mai, le terrain sera cédé pour la gérance de la base de loisirs. Eventualité de finir la saison à Boussières

Fin de la séance à 23h25